

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Batteries

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

CSB Energy Technology Co., Ltd.
No. 16 Gongye W. Rd.
Erzhen Village, Guantian District
Tainan City 72048
Taiwan (R.O.C.)
Phone: +886-6-698-7600
Fax: +886-6-698-7605
E-mail: service@csb-battery.com.tw

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Taiwan Office: +886-2-2880-5600 (Business hour in Taiwan)
Europe Office: +31 (0) 180 418 140 (Keurmeesterstraat 28-30, 2984 BA Ridderkerk, The Netherlands)
Chemtrec: (800) 424-9300 / +1 703 527-3887
NVIC: +31 (0)88 755 8000: Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Corr. 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Carc. 1A	H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
Repr. 1A	H360FD-H362	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dioxyde de plomb

acide sulfurique

plomb

Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4))

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H360FD-H362 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

Réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Ce produit ne contient aucune substance $\geq 0,1\%$ évaluée comme PBT.**vPvB:** Ce produit ne contient aucune substance $\geq 0,1\%$ évaluée comme vPvB.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 79-94-7 tétrabromobisphénol-A

Liste II

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:**

CAS: 9003-56-9 ABS

5 - 9%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 7439-92-1 Numéro CE: 231-100-4 Numéro index: 082-014-00-7	plomb Repr. 1A, H360FD-H362; STOT RE 1, H372; Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	40 - 60%
CAS: 1309-60-0 Numéro CE: 215-174-5 Numéro index: 082-001-00-6	dioxyde de plomb Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332, EUH201 Limites de concentration spécifiques: Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 % STOT RE 2; H373: C ≥ 0,5 %	15 - 30%
CAS: 7664-93-9 Numéro CE: 231-639-5 Numéro index: 016-020-00-8	acide sulfurique Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %	20 - 30%
CAS: 12065-90-6 Numéro CE: 235-067-7	Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4)) Carc. 2, H351; Repr. 1A, H360Df-H362; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332, EUH201 Limites de concentration spécifiques: Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 % STOT RE 1; H372: C ≥ 0,5 %	5 - 10%
CAS: 7446-14-2 Numéro CE: 231-198-9 Numéro index: 082-001-00-6	sulfate de plomb Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332, EUH201 Limites de concentration spécifiques: Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 % STOT RE 2; H373: C ≥ 0,5 %	1 - 10%
CAS: 79-94-7 Numéro CE: 201-236-9 Numéro index: 604-074-00-0 Reg.nr.: 01-2119538800-42-XXXX	tétrabromobisphénol-A Carc. 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	< 3%
CAS: 65997-17-3 Numéro CE: 266-046-0	Coton de verre Carc. 1A, H350i	1 - 2%

SVHC

CAS: 7439-92-1	plomb
CAS: 12065-90-6	Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4))
CAS: 79-94-7	tétrabromobisphénol-A

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 4)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 3)

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Il y a la possibilité d'une explosion du produit due à la chaleur.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SO_x)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection.

Ne pas toucher ou marcher à travers la fuite.

Éviter la formation de poussière.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir ou recouvrir le matériau déversé avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau ignifuge et placer dans un récipient à déchets fermé. Ensuite, neutralisez le déversement avec du bicarbonate de sodium ou de la chaux éteinte et lavez-le avec beaucoup d'eau.

Utiliser un neutralisant.

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

Ne pas démonter ou modifier le produit.

Ne faites pas de court-circuit entre les bornes.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Pendant la charge, l'émission d'hydrogène se produit, formant un mélange d'air explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stockier au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 7439-92-1 plomb**VLEP (France) Valeur à long terme: 0,15 mg/m³BOELV (EU) Valeur à long terme: 0,15 mg/m³
as Pb**CAS: 1309-60-0 dioxyde de plomb**VLEP (France) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
en PbBOELV (EU) Valeur à long terme: 0,15 mg/m³
as Pb**CAS: 7664-93-9 acide sulfurique**VLEP (France) Valeur momentanée: 3 mg/m³
Valeur à long terme: 0,05* mg/m³
*fraction thoraciqueIOELV (EU) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³**CAS: 7446-14-2 sulfate de plomb**VLEP (France) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
en PbBOELV (EU) Valeur à long terme: 0,15 mg/m³
as Pb**DNEL****CAS: 79-94-7 tétrabromobisphénol-A**

Oral DNEL(long/systemic) 2,5 mg/kg bw/day (Consumer)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 5)

Dermique	DNEL(long/systemic)	125 mg/kg bw/day (Consumer) 250 mg/kg bw/day (Workers (Industrial/Professional))
Inhalatoire	DNEL(long/systemic)	4,3 mg/m3 (Consumer) 17,6 mg/m3 (Workers (Industrial/Professional))

PNEC**CAS: 7439-92-1 plomb**

PNEC(aqua)	0,0024 mg/L (freshwater) 0,0033 mg/L (marine water)
PNEC(STP)	0,1 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sediment)	186 mg/kg sedi. dw (freshwater) 168 mg/kg sedi. dw (marine water)
PNEC(soil)	212 mg/kg soil dw (soil)
PNEC(oral)	10,9 kg/kg food (food)

CAS: 12065-90-6 Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4))

PNEC(aqua)	0,0024 mg/L (freshwater) 0,0033 mg/L (marine water)
PNEC(STP)	0,1 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sediment)	186 mg/kg sedi. dw (freshwater) 168 mg/kg sedi. dw (marine water)
PNEC(soil)	212 mg/kg soil dw (soil)
PNEC(oral)	10,9 mg/kg food (food)

CAS: 79-94-7 tétrabromobisphénol-A

PNEC(aqua)	0,016 mg/L (freshwater) 0,00034 mg/L (marine water)
PNEC(STP)	1,5 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sediment)	9 mg/kg sedi. dw (freshwater) 1,8 mg/kg sedi. dw (marine water)
PNEC(soil)	0,031 mg/kg soil dw (soil)
PNEC(oral)	222,22 mg/kg food (food)

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 6)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales**

État physique	Solide
Forme:	Solide
Couleur:	Non déterminé.
Odeur:	Non déterminé.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	4 Vol %
	Non applicable.
Supérieure:	75 Vol %
	Non applicable.
Point d'éclair	Pas inflammable.
Température d'auto-inflammation	Pas inflammable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	≤ 1
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	

79-94-7	tétrabromobisphénol-A	5.90 log Pow (25 °C, EPA OPPTS 830.7560)
---------	-----------------------	--

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Densité de vapeur relative Non applicable.

Caractéristiques des particules Voir point 3.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit n'est pas un explosif.

Propriétés comburantes Non

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)**Taux d'évaporation:**

Non applicable.

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Peut provoquer des réactions violentes avec des bases.

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**

Agents oxydants.

Produit de réduction

Alkaline materials (bases)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 7439-92-1 plomb**

Oral LD50 > 2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 423)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402)

Inhalatoire LC50 (4h) > 5,05 mg/L (rat) (OECD Guideline 403)

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Oral LD50 2140 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 (4h) 0,375 mg/L (rat) (OECD Guideline 403, inhalation:aerosol)

CAS: 79-94-7 tétrabromobisphénol-A

Oral LD50 > 5000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 401)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (lapin) (OECD Guideline 402)

Inhalatoire LC50 ≥ 0,5 mg/L (rat)

nominal

8 h

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 79-94-7 tétrabromobisphénol-A

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****CAS: 7439-92-1 plomb**

LC50 (48h)	0,07356 mg/L (Daphnia) (Ceriodaphnia dubia)
LC50 (96h) (statique)	0,107 mg/L (Fish) (Oncorhynchus mykiss)
EC10 (statique)	1,06 mg/L (Bacteria)
	24 h
EC50 (72h)	0,0205 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (30d) (dynamique)	0,293 mg/L (Fish) (Pimephales promelas)
NOEC	0,1538 mg/L (Daphnia) (Alona rectangula)
	25 d
NOEC (48h) (statique)	0,034 mg/L (Daphnia)

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

LC50 (96h) (statique)	> 16 - < 28 mg/L (Fish) (Lepomis macrochirus)
	nominal
ErC50 (72h) (statique)	> 100 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Desmodesmus subspicatus)
	nominal
EC50 (48h) (statique)	> 100 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna)
	nominal

CAS: 12065-90-6 Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4))

LC50	< 1,5 mg/L (Bacteria)
LC50 (48h)	0,0264 mg/L (Daphnia) (Ceriodaphnia)
	total Pb/L
LC50 (96h)	0,0408 mg/L (Fish) (Pimephales promelas)
	total Pb/L
EC50 (72h)	0,0205 mg/L (Algae) (Pseudokirchneriella subcapitata)
	Pb/L
NOEC	0,0116 mg/L (Fish) (Mugil cephalus)
	total Pb/L

CAS: 7446-14-2 sulfate de plomb

IC50	0,5 mg/L (Daphnia) (48h, Daphnia magna)
------	---

CAS: 79-94-7 tétrabromobisphénol-A

LC50 (48h) (dynamique)	> 1,8 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna)
LC50 (96h) (dynamique)	1,1 mg/L (Fish) (OECD Guideline 203, Oncorhynchus mykiss)
EC50 (3h) (statique)	> 15 mg/L (Bacteria) (OECD Guideline 209, activated sludge)
	nominal
NOEC (21d) (dynamique)	0,38 mg/L (Daphnia) (Daphnia magna)
NOEC (dynamique)	0,16 mg/L (Fish) (Pimephales promelas)
	35 d

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 9)

NOEC (96h) (statique)	5,6 mg/L (Algae) (EPA OTS 797.1050, Pseudokirchneriella subcapitata)
CAS: 65997-17-3 Coton de verre	
LC50 (96h) (statique)	> 1000 mg/L (Fish) (OECD Guideline 203, Danio rerio)
EC50	> 1000 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata) 3d, semi-static
	> 1000 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna) 3d, semi-static

12.2 Persistance et dégradabilité

79-94-7 tétrabromobisphénol-A 0 % (14d, OECD Guideline 301 C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

7439-92-1	plomb	1,553 BCF
79-94-7	tétrabromobisphénol-A	ca. 150 BCF (4d, EPA OPPTS 850.1730)

12.4 Mobilité dans le sol

79-94-7 tétrabromobisphénol-A 5.62 log Koc (calculation)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:**Ce produit ne contient aucune substance $\geq 0,1\%$ évaluée comme PBT.**vPvB:**Ce produit ne contient aucune substance $\geq 0,1\%$ évaluée comme vPvB.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.**Emballages non nettoyés****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** UN2800**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR/RID/ADN**2800 ACCUMULATEURS électriques INVERSABLES
REPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT**IMDG, IATA**

BATTERIES, WET, NON-SPILLABLE, electric storage

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID/ADN, IATA****Classe**

8 Matières corrosives.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 10)

Étiquette

8

IMDG**Class**

8 Matières corrosives.

Label

8

14.4 Groupe d'emballage**ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

néant

14.5 Dangers pour l'environnement**Polluant marin:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice**Kemler):**

80

No EMS:

F-A,S-B

Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR/RID/ADN****Code de restriction en tunnels**

E

Remarques:**Disposition spécifiques:****ADR/RID :**

Les batteries neuves et usagées (usagées) sont exemptées de tous les ADR/RID (disposition spécifiques 598)

Le transport maritime :

Les batteries non déversables répondent aux exigences de la disposition spécifiques 238, elles sont exemptées de tous les codes IMDG et ne sont pas soumises à la réglementation spéciale pour le transport maritime.

Transport aérien :

Disposition spécifiques A67 : Les batteries VRLA de CSB satisfont aux exigences de l'instruction d'emballage 872.

La batterie a été préparée pour le transport de manière à éviter:

- a) un court-circuit par l'isolation efficace des bornes exposées; et
- b) Activation involontaire.

Remarques:

Toutes les batteries sont identifiées comme "ACCUMULATEURS électriques INVERSABLES REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE" lorsqu'elles sont transportées par air, mer ou terre.

La ou les batteries doivent être identifiées comme ci-dessus sur le connaissance et être correctement emballées avec leurs bornes protégées contre les courts-circuits.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 11)

L'étiquette d'avertissement de notre (nos) batterie(s) identifie chaque batterie comme étant INVERSABLE.

Les batteries VRLA-AGM de la CSB sont classées comme "inversible" aux fins du transport, après avoir passé avec succès le test de vibration et de pression différentielle.

Les batteries VRLA-AGM CSB peuvent être transportées en toute sécurité sur le pont ou stockées sous le pont d'un navire à passagers ou d'un cargo après avoir passé avec succès les épreuves de vibration et de pression différentielle décrites dans le règlement IMDG (disposition spéciale 238).
UN 2800 ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE, 8, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

"Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 30, 63, 72**Règlement (CE) N° 649/2012**

CAS: 7439-92-1	plomb	Annex I Part 1
CAS: 1309-60-0	dioxyde de plomb	Annex I Part 1
CAS: 12065-90-6	Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4))	Annex I Part 1
CAS: 7446-14-2	sulfate de plomb	Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

CAS: 7439-92-1 | plomb

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	Valeur limite: > 15 - ≤ 40 %	20 - 30%
----------------	------------------	------------------------------	----------

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	3
----------------	------------------	---

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	3
----------------	------------------	---

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 12)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 7439-92-1	plomb
CAS: 12065-90-6	Lead oxide sulfate (Pb5O4(SO4))
CAS: 79-94-7	tétrabromobisphénol-A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

Date de la version précédente: 09.01.2025**Numéro de la version précédente:** 8.00**Acronymes et abréviations:**

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)
NOEC: No Observed Effect Concentration
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
ASTM: American Society for Testing and Materials
WAF: Water Accommodated Fraction
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.01.2025 Version n °: 9.00 (remplace la version 8.00)

Révision: 09.01.2025

Nom du produit: Valve Regulated Lead-acid Battery (VRLA Battery)

(suite de la page 13)

Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1Ai

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR
